

Accueil des déplacés ukrainiens en 35

Un formulaire numérique à destination de toutes les **personnes morales** qui souhaiteraient mettre à disposition des hébergements pour accueillir les ressortissants ukrainiens a été mis en ligne à l'adresse suivante : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/hebergement-personne-morale-ukraine> Il permettra à toute préfecture, pour son ressort territorial, comme à la cellule Ukraine au plan national, de disposer en temps réel des informations sur les offres d'hébergement des personnes morales. Les personnes morales devront remplir ce formulaire permettant leur identification et détaillant les caractéristiques des hébergements pour permettre un appariement dans les meilleures conditions. Ce formulaire n'a pas vocation à être utilisé par les particuliers (un numéro de SIRET est exigé pour instruire la demande).

En effet, **les personnes physiques** qui souhaitent accompagner des ressortissants ukrainiens sont invitées à se signaler sur le site <https://parrainage.refugies.info/> Cette plateforme a vocation à recenser des initiatives d'aide de différentes natures (insertion professionnelle, éducation, rencontres/loisirs), et en particulier les initiatives d'hébergement solidaire. Les particuliers volontaires seront mis en relation à cette fin avec des associations.

Plus d'informations sur la plate forme « je m'engage pour l'Ukraine »
<https://parrainage.refugies.info/>